

République Française
Département de la Mayenne
Commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Gilbert VÉTILLARD, Catherine AMYS, Alain ROUAULT, ~~Nathalie ARNAUD~~, Sandrine MONTEBAULT, Sonia LEBRETON, Laurent LEPAGE, Bérengère LOW, Jean-Louis GEORGET, ~~Andrée BREBANT~~, ~~Jérôme THOMAS~~, Michel DUCHESNE.

Absents : Nathalie ARNAUD, Andrée BREBANT, Jérôme THOMAS

D 2018 01 01 : Aménagement de la rue de l'Eglise, de la place des Rosiers et de la place des Tilleuls

Travaux à réaliser en un lot unique : aménagement de voirie et espaces verts

Variantes obligatoires :

- N° 1 : mise en œuvre d'une couche de grave bitume sur la voie de la place des Tilleuls
- N°2 : alternative pour la sur largeur franchissable : enrobé et résine au lieu de pavés naturels

L'estimation prévisionnelle détaillée par le cabinet KALIGEO était de :

297 800 € HT

5 000 € HT pour la variante 1

9 325 € HT pour la variante 2

Une procédure de négociation avec l'ensemble des entreprises a été engagée

Les offres optimisées reçues sont :

Entreprise	Montant HT de solution de base corrigée	Optimisation des offres en phase négociation	Montant HT de l'offre de base optimisée	Montant de la variante obligatoire n°1 retenue	Montant de l'offre optimisée avec la variante n° 1
Ets SECHE- Le Bourgneuf	274 433.00 €	-30 730.50 €	243 702.50 €	5 600.00 €	249 302.50 €
EUROVIA - Bonchamp	249 248.25 €	3 300.00 €	252 548.25 €	4 096.00 €	256 644.25 €
ELB - Brée	266 482.50 €	- 16 607.78 €	249 874.72 €	4 160.00 €	254 034.72 €
PIGEON TP - Renazé	261 859.78 €	- 8 496.78 €	253 363.00 €	3 542.40 €	256 905.40 €

Après analyse et vérification, le maître d'œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- L'entreprise SECHE pour 243 702.50 € HT + 5 600.00€ HT soit 249 302.50 € HT.

Le conseil municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2018 à 9 heures qui a retenu l'entreprise SECHE du Bourgneuf la Forêt.

D 2018 01 02 : Convention avec le département relative à l'aménagement d'un cheminement piétons et d'un plateau dans l'emprise de la RD 104

Le conseil municipal,

VU l'aménagement d'un cheminement piétons et d'un plateau dans l'emprise de la RD 104, entre le carrefour RD 104/RD 133 et le terrain de football de La Butte,

CONSIDERANT la nécessité de convenir des conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement entre la commune et le département,

AUTORISE le maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération.

D 2018 01 03 : Dossier de demande de subvention d'équipement sportif

Exposé :

Mr le Maire présente au conseil municipal le dossier déposé par la société SDU - (Sport et Développement Urbain) - concernant l'aménagement d'un terrain multisports à La Herpinière avec les caractéristiques suivantes :

- L. 24m X l. 12 m pour la pratique du hand, foot, futsal, volley, badminton et basket

Cet aménagement est susceptible de bénéficier de subventions :

- Du CNDS - Comité National pour le Développement du Sport - dans le cadre de l'enveloppe « Héritage 2024 »
- De la CAF - Caisse d'Allocations Familiales -

Le montant estimatif est de :

- Terrain multisports complet :	43 606.48 € TTC	soit	36 338.73 € HT
- Plateforme (devis ELB) de 28 m X 16 m	20 586.24 € TTC	soit	17 155.20 € HT
	-----		-----
	64 192.72 € TTC	soit	53 493.93 € HT

Le conseil municipal

SOLLICITE les subventions : du **CNDS** dans le cadre de l'enveloppe « Héritage 2024 »
et de la **CAF**

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents (conventions avec associations, école ...,)
concernant le montage et la validation de ce dossier.

Cet aménagement sera réalisé en fonction du montant des subventions accordées.

Le conseil municipal,

VU les travaux à réaliser dans le bâtiment de la garderie (chauffage, isolation, baie vitrée...)

CONSIDERANT que des aides financières peuvent être obtenues dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie

AUTORISE la collectivité à lancer une étude relative au mode de chauffage de la garderie (remplacement du chauffage « fuel »), au changement de la baie vitrée au rez de chaussée et des menuiseries bois existantes ainsi que de l'isolation de la toiture

AUTORISE le maire à demander des devis pour ces différents travaux

SOLLICITE toute aide financière dans le programme « Economies d'Energie dans les TEPCV » de LAVAL AGGLOMERATION